



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.85/3



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA
MÉDITERRANÉE

16 mars 2018
Français
Original : anglais

Quatre-vingt-cinquième réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 18 et 19 avril 2018

Point 3 de l'ordre du jour : rapport d'activité pour janvier-mars 2018

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période janvier-mars 2018

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2018

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	1
II. Principales activités/principaux produits se rapportant à chacun des thèmes du programme de travail axé sur une réalisation spécifique	1
1 <i>Thème général : GOUVERNANCE.....</i>	1
2 <i>Thème principal I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	7
3 <i>Thème principal II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES.....</i>	12
4 <i>Thème principal III : INTERACTIONS ENTRE LA TERRE ET LA MER.....</i>	16
5 <i>Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC).....</i>	17
6 <i>Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES.....</i>	18
7 <i>Thème transversal III : CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....</i>	19

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les activités et produits réalisés pendant la période allant de janvier à mars 2018. Il décrit également quelques activités menées fin 2017 qui n'ont pas été mentionnées par ailleurs.

2. Il met en relief les progrès accomplis et les activités entreprises au titre des sept thèmes du programme de travail 2016-2017 : gouvernance ; pollution marine et terrestre ; biodiversité et écosystèmes ; interactions entre la terre et la mer ; gestion intégrée des zones côtières ; consommation et production durables ; adaptation aux changements climatiques.

3. Les rapports du Secrétariat sur les questions spécifiques et les questions financières et administratives figurent dans les documents UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6 et UNEP(DEPI)/MED BUR.85/5 respectivement). Ces documents abordent plus en détail un certain nombre de questions spécifiques portées à l'attention du Bureau. En outre, un rapport complémentaire, le « rapport d'activité du Secrétariat sur l'application des décisions de la CdP 20 », figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/4.

II. Principales activités/principaux produits se rapportant à chacun des thèmes du programme de travail axé sur une réalisation spécifique

II.1 Thème général : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Les Parties contractantes ont reçu un appui à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, et ses stratégies et plans d'action régionaux

Appui à la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes

4. Depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire a informé le Secrétariat du dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion suivants : a) l'instrument de ratification du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée par le Liban, daté du 1er août 2017 ; le Protocole est entré en vigueur pour le Liban le 31 août 2017 ; b) l'instrument d'adhésion au Protocole « Prévention et situations critiques » du Liban, daté du 3 novembre 2017 ; le Protocole est entré en vigueur pour le Liban le 3 décembre 2017 ; c) l'instrument de ratification du Protocole « Offshore » par la Croatie, daté du 8 février 2018 ; le Protocole est entrée en vigueur pour la Croatie le 10 mars 2018. Des informations supplémentaires sur l'état de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6 « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques ».

5. Le Secrétariat a poursuivi ses contacts avec les représentants de la Bosnie-Herzégovine en vue de la ratification de la Convention de Barcelone et avec d'autres Parties contractantes pour les aider à ratifier les Protocoles.

Réunions sur la gouvernance

6. Le Comité exécutif de coordination (CEC) a tenu sa 34^e réunion à Sophia-Antipolis (France) du 5 au 7 février 2018, pour examiner les principales tâches du système PAM/Convention de Barcelone et les priorités stratégiques pour la période biennale 2018-2019 et guider la mise en œuvre des décisions de la CdP 20, y compris le programme de travail et le budget, dans les délais impartis.

Mobilisation de ressources et propositions de projets récemment approuvées ou soumises

7. Un grand nombre d'activités inscrites au programme de travail et budget pour la période 2018-2019, adoptées par la CdP 20 à Tirana (Albanie) en décembre 2017, seront appuyées par des contributions volontaires de l'Italie dans le cadre du Mémoire d'accord conclu entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer. La troisième réunion du Comité de pilotage au titre du Mémoire d'accord s'est tenue à Sophia-Antipolis (France) les 7 et 8 février 2018. Cette réunion s'est tenue parallèlement à la 34^e réunion du Comité exécutif de coordination (CEC), permettant ainsi aux composantes du PAM de contribuer aux délibérations du Comité de pilotage. La mise en œuvre du programme de travail 2018-2019 au titre du

Mémorandum d'accord a été examinée en détail et les principaux éléments des fiches d'activités connexes ont été approuvés. Comme suite aux conclusions de la réunion, le Secrétariat a demandé l'allocation et le déboursement du budget convenu, pour un montant total de 2 015 000 euros, afin d'assurer le démarrage en temps voulu des activités inscrites au programme de travail, appuyées par l'Accord de coopération.

8. Le projet d'envergure moyenne du FEM en une étape visant la « mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la mer Adriatique au moyen de la planification de l'espace maritime » approuvé par le Directeur général et Président du FEM le 14 octobre 2016, a été endossé par le Monténégro et l'Albanie et il est en cours d'exécution avec le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) en tant que partenaires d'exécution. Une réunion s'est tenue à Tivat (Monténégro) le 27 septembre 2017, avec la participation de l'Albanie et du Monténégro, pour lancer le projet. Les délégations des deux pays ont approuvé les grandes lignes du rapport initial et convenu d'identifier les Points focaux du projet et les Coordonnateurs nationaux pour les deux pays. Après réception d'une communication officielle concernant la nomination des représentants des pays, conformément aux procédures du FEM et aux règles et règlements en vigueur à l'ONU, une réunion initiale et une première réunion du Comité de pilotage du projet seront convoquées en 2018.

9. En collaboration avec les composantes du PAM que sont l'UNESCO, l'UICN, le WWF, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med), le Secrétariat a progressé dans la préparation du projet « Programme pour la Méditerranée (Programme Med) : améliorer la sécurité environnementale » en vue de soumettre les documents de projet définitifs au Directeur général et Président du FEM. D'importants progrès ont été faits dans le choix des sites et des interventions aux fins des activités nationales précédemment définies, ainsi que dans l'identification de nouvelles activités susceptibles de bénéficier d'investissements potentiels. Ces activités comprennent des dialogues informels, des consultations officielles et des contacts bilatéraux avec l'Algérie, l'Égypte, le Liban et le Maroc, visant à identifier des interventions et des sites possibles pour l'élimination des PCB et du mercure et la remise en état des sites. De concert avec le Comité exécutif de coordination (CEC), la BEI a consulté les pays en vue d'identifier sept projets d'investissement possibles dans les domaines d'intervention « eaux internationales » et « produits chimiques et déchets », dont cinq feraient partie des Plans d'action nationaux préparés par les pays en 2015 dans le cadre du Protocole LBS. De plus, des consultations sur la composante Child Project 2.1 ont été menées avec l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro en septembre 2017, et avec les autres pays concernés en décembre 2017. La préparation du document à soumettre au Directeur général et Président du FEM est bien avancée pour plusieurs Child Projects et en progrès pour les autres. Cette information a été communiquée aux neuf pays qui ont approuvé le Programme Med à Athènes (Grèce) les 7 et 8 mars 2018, durant la première consultation régionale sur le Programme Med, qui avait pour but de dresser le bilan des progrès accomplis, de définir les prochaines étapes et de fixer les délais de soumission au FEM.

10. La préparation du projet du FEM au titre du Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) « Améliorer l'adaptation régionale aux changements climatiques dans les zones marines et côtières de la Méditerranée » a beaucoup progressé. Le projet a été approuvé à l'issue de consultations officieuses puis officielles avec les pays qui avaient donné leur accord au projet (Albanie, Algérie, Libye, Monténégro, Maroc et Tunisie). Une réunion avec les délégations représentant ces pays a eu lieu à Rabat (Maroc) en décembre 2017, au cours de laquelle les pays sont convenus des activités régionales à mener en faveur de l'ensemble de la région ainsi que des activités nationales à exécuter au Monténégro et au Maroc. Une version préliminaire du document de projet a été soumise en novembre 2017 pour demander l'avis du Secrétariat du FEM. Des consultations nationales se sont déroulées au Monténégro les 8 et 9 février 2018 et au Maroc les 12 et 13 février 2018. Ces réunions ont permis de donner leur forme finale aux interventions nationales dans les deux pays et de finaliser les documents à soumettre au Directeur général et Président du FEM d'ici le milieu de l'année 2018.

11. Des progrès ont été faits dans l'exécution du projet de la Commission européenne (CE)

« Vers un réseau d'aires marines protégées écologiquement représentatif et efficacement géré en Méditerranée », qui a bénéficié d'une deuxième tranche de financement de la CE en janvier 2018, pour l'exécution des activités prévues par le CAR/ASP, le WWF et le MedPAN en 2018. En janvier 2018, le projet a été examiné par la CE dans le cadre d'un exercice de suivi axé sur les résultats mené le 23 février 2018. Les conclusions de cet exercice ont été positifs, indiquant que la création et la gestion efficace d'aires marines protégées conserve toute sa pertinence, d'autant que les cinq pays concernés ont pris l'engagement ferme de mettre en œuvre la Feuille de route 2020 pour le Protocole concernant les aires spécialement protégées et la diversité biologique, avalisée par les Parties contractantes à la CdP 19 et réitérée dans la Déclaration de Tanger en décembre 2016. Il est ressorti de l'exercice précédent que plusieurs actions devraient être prévues pour améliorer l'impact des projets. La plus importante est un réexamen intégral du Cadre logique de résultats, avec les partenaires d'exécution et les Points focaux nationaux, en vue d'intégrer la gestion des risques dans la planification et d'élaborer un système interne de suivi axé sur les résultats qui puisse être prolongé après la fin du projet.

12. Le Secrétariat participe, avec le CAR/PAP et le CAR/INFO, à deux projets de planification de l'espace maritime approuvés par la DG MARE (Appui à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime, dans l'Appel à propositions EASME/EMFF/2015/1.2.1.3), relatifs à la Méditerranée orientale et occidentale : Appui à la planification de l'espace maritime dans l'Est de la Méditerranée (SUPREME) et Appui à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans l'ouest de la Méditerranée (SIMWESTMED). Les activités des projets ont pour but d'appuyer la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans les États membres de l'Union européenne et de développer la collaboration transfrontalière afin de gérer les initiatives dans ce domaine.

13. Le CAR/ASP a obtenu un financement externe de la CE pour un projet de quatre ans et demi visant à mettre en place une plateforme d'observation interopérable intégrant les réseaux d'observation du milieu marin et les systèmes d'observation et de prévision de l'activité maritime dans tout le bassin méditerranéen, englobant la haute mer et le littoral. Quatre ateliers de formation au niveau des pays s'adressant aux praticiens, dont un ou deux ateliers de formation à bord de navires équipés pour la recherche océanographique sont prévus, et les échanges se poursuivent pour s'assurer de la disponibilité des navires. De plus, deux réunions de coordination de représentants techniques des pays chargés de diriger les opérations dans les pays d'Afrique du Nord seront aussi assurées de cette manière, couvrant l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Du matériel de formation sera préparé en 2018 et la formation pratique commencera en 2019.

14. La Fondation MAVA a approuvé un projet pour l'amélioration de l'état et de la gestion de trois zones humides de la Méditerranée : Oristano (Italie), le paysage protégé de la rivière Buna et le marais salant d'Ulcinj (Albanie et Monténégro), et la grotte du sel de Ghar El Melh (Tunisie), avec la participation du CAR/PAP et de plusieurs autres partenaires de la Méditerranée. En sus de l'objectif primordial, à savoir la gouvernance pour laquelle le CAR/PAP est le principal partenaire, le Centre contribuera au déroulement des manifestations organisées à l'occasion de la Journée nationale des côtes (Coast Day) et aidera les partenaires en Tunisie à établir un plan de gestion intégré des ressources pour la zone de Gahr el Mehl. Ces projets seront achevés d'ici 2021.

15. Le Secrétariat conjoint du Programme Interreg Med a confirmé que le projet de dispositifs anti-plastiques pour les aires marines protégées (AMP) (visant à préserver la biodiversité de l'impact des plastiques dans les aires marines protégées de la Méditerranée) avait passé avec succès le processus de sélection. Le Comité de pilotage du programme a demandé quelques ajustements au budget avant le démarrage du programme. Ce projet appuiera la mise en œuvre du projet de dispositifs anti-plastiques portant le label de l'Union pour la Méditerranée. Le Centre d'activités régionales pour la production et la consommation durables (CAR/CPD) est l'un des partenaires d'exécution. Le budget total alloué à ce projet, qui s'échelonnait sur 48 mois, est de 5 millions d'euros. L'objectif global du projet de dispositifs anti-plastiques pour les aires marines protégées (AMP) est de contribuer au maintien de la biodiversité et à la préservation des écosystèmes naturels dans les AMP pélagiques et côtières, en définissant et en appliquant une démarche harmonisée contre les déchets marins. Ce projet suppose des mesures pour gérer la totalité du cycle de déchets marins, depuis le suivi et l'évaluation jusqu'à la prévention et l'atténuation, ainsi que des mesures pour renforcer la mise en réseau des AMP

pélagiques et côtières situées en Albanie, Croatie, Espagne, France, Grèce et Italie.

16. La France ayant accepté de coordonner le consortium des pays de la Méditerranée occidentale (Algérie, Espagne, France, Italie, Malte, Maroc, Tunisie) et les partenaires du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), une version révisée de la proposition de projet de coopération contre la pollution causée par les hydrocarbures et les substances dangereuses et nocives dans la région de la Méditerranée occidentale (West MOPoCo Project) est en cours de préparation, en vue d'être soumise dans l'Appel à propositions de la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (DG ECHO) qui sera lancé en 2018 pour recueillir des propositions de projets de prévention et de préparation dans le domaine de la protection civile et de la lutte contre la pollution marine.

17. En janvier 2018, un financement du programme Interreg ADRION a été approuvé pour le projet PORTODIMARE, pour lequel le CAR/PAP est partenaire d'un consortium d'institutions et d'autorités de l'Adriatique. Ce projet, qui est pleinement conforme aux principes de la gestion intégrée des zones côtières et de la planification de l'espace maritime et qui appuie la mise en œuvre du Plan d'action de la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR), vise à créer une plateforme commune (Géoportail) d'outils d'aide à la collecte de données et d'informations et d'aide à la prise de décisions axé sur des aires côtières et marines de la région Adriatique-Ionienne. Le Géoportail a pour mission d'intégrer et de développer les bases de données, portails et outils mis au point par les administrations locales et nationales et d'autres initiatives dans le cadre de précédents projets de l'UE. Le Géoportail utilisera, alimentera et appuiera les réseaux de coopération transnationaux dans toutes les phases de sa création, depuis sa conception jusqu'à sa mise en place et sa phase de mise à l'essai, aidant les administrations publiques et les parties prenantes à appliquer une approche coordonnée, intégrée et transfrontalière. Il entend devenir un outil de travail quotidien pour les décideurs, les gestionnaires des secteurs public et privé, les praticiens, les spécialistes des sciences de la mer et les parties prenantes en général, contribuant ainsi à promouvoir et soutenir une croissance bleue durable dans la région Adriatique-Ionienne. Le projet démarrera officiellement lors d'une réunion organisée pour son lancement en mars 2018 à Bologne (Italie) et s'achèvera en janvier 2020.

18. Le CAR/PAP est partenaire d'un autre projet Interreg Med récemment approuvé, portant sur l'économie bleue et la conservation marine (PHAROS4MPAs), dont le CAR/ASP et le REMPEC sont des partenaires associés. Ce projet entend se saisir de la planification de l'espace maritime (PEM) comme d'un outil transnational pour réguler l'activité des secteurs maritimes près des AMP. En capitalisant sur les résultats de projets antérieurs, le projet PHAROS4MPAs offrira un cadre intégré à la formulation de recommandations visant à mettre en place la collaboration nécessaire entre les AMP de la Méditerranée et les secteurs maritimes ciblés par le projet. L'approche et les résultats escomptés comprennent la fourniture de lignes directrices pour une capitalisation commune, de recommandations et d'instruments de politique à l'intention des autorités chargées de la planification de l'espace maritime (PEM), de la CE, de la Convention de Barcelone, du réseau MedPAN et des différents secteurs maritimes. Des institutions et autorités de sept pays méditerranéens participent à ce projet, qui devrait démarrer en mars 2018 et durer 18 mois.

19. Le CAR/ASP a participé en tant que principal partenaire d'exécution à l'élaboration d'une proposition de projet de l'UE au titre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (EU ENPI) visant à aider les Parties à tester les indicateurs prioritaires de l'impact des changements climatiques sur les AMP, de préférence sur les ASP d'importance méditerranéenne (ASPIM). La possible présélection de la proposition, déjà soumise au panel de sélection de l'UE, est attendue à l'été 2018.

20. Suivant la publication en 2017, par l'Organisation maritime internationale (OMI), d'un avis de vacance de poste visant à recruter des administrateurs auxiliaires pour le REMPEC, dans le cadre de son programme d'administrateurs auxiliaires, un candidat de la République populaire de Chine a été sélectionné et devrait rejoindre le Centre le 3 avril 2018.

Réalisation stratégique 1.2 : Les Parties contractantes ont bénéficié d'un soutien conformément à la Convention de Barcelone, ses Protocoles, et ses stratégies et plans d'action régionaux

21. Les progrès au titre de cette réalisation stratégique, concernant spécialement la ratification des instruments pertinents, leur application et l'établissement de rapports, sont indiqués dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6 « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques ».

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et de la complémentarité entre les institutions mondiales et régionales

22. À l'issue d'entretiens bilatéraux à la CdP 20 et d'échanges approfondis avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) et le Président de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), le Secrétariat a entrepris d'organiser une manifestation parallèle sur la Méditerranée durant le segment ministériel du Forum politique de haut niveau qui se tiendra à New York du 16 au 18 juillet 2018. Une telle manifestation soulignerait l'importance du système PAM/Convention de Barcelone pour faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable pertinents dans la région méditerranéenne.

23. À l'occasion de l'atelier régional tenu à Genève (Suisse) le 28 février 2018 sous les auspices de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU en vue de faciliter la préparation des Examens nationaux volontaires à présenter en 2018 au Forum politique de haut niveau, le Secrétariat a contacté les Parties contractantes qui sont aussi des États membres de la CEE pour mettre en avant la dimension régionale du Programme pour la Méditerranée et la contribution du système PAM/Convention de Barcelone au Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme suite aux décisions et discussions pertinentes de la CdP 20.

24. En collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), une réunion sous-régionale sur les espèces non indigènes et les pêcheries s'est tenue à Chania (Grèce) le 5 mars 2018 avec succès, en présence de tous les pays de la sous-région. Les participants ont souligné qu'il importait d'œuvrer à l'élaboration d'un plan de suivi sous-régional pour les espèces non indigènes conformément aux objectifs de l'Étude pilote sous-régionale conjointe CGPM-PAM pour la Méditerranée orientale concernant les espèces non indigènes et les stratégies à moyen terme du CGPM et du PAM.

25. L'Agence environnementale européenne (AEE) et le Secrétariat ont tenu à Copenhague (Danemark), du 26 au 28 février 2018, un séminaire conjoint sur les évaluations régionales. Des informations plus détaillées sur ce séminaire et sur la collaboration avec l'AEE sont présentées au titre du Thème principal I : Pollution terrestre et marine dans le « Rapport sur les questions spécifiques » (UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6).

26. Le CAR/ASP suit activement, avec l'Unité de coordination, les travaux préparatoires au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de la CdP 14 qui aura lieu en novembre 2018 en Égypte, y compris en participant aux travaux des Groupes de travail de la CDB sur la préparation et l'examen des futurs documents de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention (suivi des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), AMP et autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM), notamment). La CdP 14 de la CDB envisagera les moyens d'intégrer la biodiversité dans d'autres secteurs et définira ses plans pour le programme post-2020 pour la biodiversité, en tirant parti des enseignements et des expériences tirés des efforts pour réaliser les Objectifs d'Aichi. L'expérience de la coopération CGPM-PNUE/PAM pourrait aussi être présentée à la CdP 14 de la CDB.

27. Le REMPEC a participé à la cinquième session du Sous-Comité sur la prévention de la pollution et l'intervention en cas de pollution (PPR 5) de l'OMI tenue à Londres (Royaume-Uni) du 5 au 9 février 2018) ainsi qu'à la quatorzième réunion inter-secrétariats réunissant les secrétariats des accords régionaux, la DG ECHO et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA), tenue à Copenhague (Danemark) le 21 février 2018.

28. Le Secrétariat envisage des moyens possibles d'améliorer la coopération avec la Convention de Londres et ses Protocoles, y compris sur les questions de gouvernance et de respect de ces accords. Des discussions sont en cours sur la possibilité que des représentants de la Convention de Londres participent aux réunions du système PAM/Convention de Barcelone, pour pouvoir y présenter leurs travaux.

Réalisation stratégique 1.4 : Amélioration des connaissances sur l'état de la mer Méditerranée et de son littoral grâce aux évaluations prévues, aux fins de l'élaboration de politiques en connaissance de cause

29. Le rapport 2017 sur la qualité de l'état de la Méditerranée a été rendu public. Il peut être consulté sur le site <https://www.medqsr.org> et sur le site du PAM à l'adresse <https://unepmap.org>. Sa conception graphique, y compris celle de son résumé à l'intention des décideurs, a été assurée par le MEDPOL avec l'appui du CAR/INFO. Ce rapport, qui est le fruit d'efforts conjoints et intégrés des Parties contractantes, des partenaires du PAM et du Secrétariat, fournit une base unique pour évaluer l'état des écosystèmes de la Méditerranée et des progrès accomplis dans la réalisation de son bon état écologique. Il est aussi un important jalon dans l'expérience du système PAM/Convention de Barcelone concernant le suivi et l'évaluation du milieu marin et côtier de la Méditerranée, accumulée depuis plus de 40 ans.

30. Le Plan Bleu assure la préparation du rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée. Une première table des matières suivant la structure de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), ainsi qu'une note conceptuelle exposant la structure de gouvernance, ont été présentées à la 34^e réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) tenue à Sophia-Antipolis (France) du 5 au 7 février 2018. Elles ont aussi été présentées à la réunion conjointe AEE-PNUE/PAM tenue à Copenhague (Danemark) du 26 au 28 février 2018. Par ailleurs, comme suite à la Décision IG.23/4 adoptée à la CdP 20, la Feuille de route détaillée MED2050 a été présentée par le Plan Bleu à la 34^e réunion du CEC. L'élaboration de la Feuille de route MED2050 a commencé par l'identification des partenaires et la collaboration avec des scientifiques et des ONG.

31. Un Mémoire d'accord concernant le secrétariat du Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC), dont le Plan Bleu sera l'hôte, a été conclu entre l'Union pour la Méditerranée et le Plan Bleu en novembre 2017.

32. En coordination avec la Commission pour la protection de l'environnement marin dans la région de la mer Baltique (HELCOM), qui est le principal partenaire du projet, le REMPEC apporte son soutien à la préparation du troisième Atelier interrégional OpenRisk sur les méthodes d'évaluation des risques de pollution aux fins de la prévention et de l'intervention, qui aura lieu à La Valette (Malte) les 24 et 25 avril 2018.

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration du système PAM de connaissances et de données et de son accessibilité aux fins de l'élaboration des politiques et d'une meilleure sensibilisation et compréhension

33. Dans le contexte de la création d'un centre d'échange d'informations sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, le CAR/ASP a lancé dans le cadre du projet d'habitats marins clés de la Méditerranée (MedKeyHabitats) une infrastructure de données spatiales (IDS) pour ses données géoréférencées, qui sera nommée Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité marine. Le CAR/ASP a entrepris de modifier le formulaire standard pour la saisie des données sur son application web afin qu'il soit compatible avec la Plateforme.

34. Le Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR) sera amélioré et actualisé, cet exercice devant se terminer en avril 2018. Une version électronique du Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine est en cours de mise au point, cet exercice devant se terminer en avril 2018.

35. En coopération avec la Division scientifique du PNUE, le Secrétariat a entrepris de détailler les politiques et instruments du système PAM/Convention de Barcelone au regard des cibles et indicateurs pertinents des Objectifs de développement durable (ODD), notamment l'objectif 14. Les résultats de cet exercice alimenteront le portail des synergies des ODD (<https://environmentlive.unep.org/portal>), un outil interactif commode indiquant comment créer des synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) mondiaux et régionaux et les ODD pertinents. Outre qu'il permettra de mettre en avant la pertinence du système PAM/Convention de Barcelone pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional, cet outil en ligne offrira une démonstration visuelle des synergies entre l'action menée dans le cadre du PAM et les ODD, en indiquant de plus comment éviter la communication d'informations redondantes. Cet outil fonctionne en parallèle et en synergie avec le portail d'information des Nations Unies sur les AME (InforMEA).

Réalisation stratégique 1.6 : Amélioration de la sensibilisation et de la communication

36. En concertation avec l'Unité de coordination, le CAR/INFO a déjà commencé de travailler à l'application de la Décision IG.23/3 relative à la gouvernance en matière d'information et de communication. À cette fin, et comme suite aux discussions pertinentes à la 34^e réunion du Comité exécutif de coordination (CEC) tenue à Sophia-Antipolis (France) du 5 au 7 février 2018, le CAR/INFO a préparé un projet de note conceptuelle visant à définir un plan de communication pour l'exercice biennal en cours, assorti d'objectifs, modalités d'exécution, délais et critères d'évaluation. Des activités plus ciblées pour la préparation de la stratégie de communication révisée auront lieu au deuxième trimestre de l'année 2018.

37. Pendant la période considérée, l'Unité de coordination et les composantes du PAM ont participé à un certain nombre d'activités de promotion, comme indiqué dans la section H du document UNEP(DEPI)/MED BUR.85/6. En outre, l'Unité de coordination et les composantes du PAM affichent périodiquement des mises à jour de leurs activités sur leurs sites web respectifs, y compris la publication de bulletins d'informations et de divers documents et études.

38. Une animation sur la biodiversité marine est en cours de finalisation et sera diffusée dans les écoles à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, le 22 mai 2018. La charte graphique du CAR/ASP a été achevée et un contrat a été signé en janvier 2018 en vue de la conception du nouveau site web du CAR/ASP.

II. 2 Thème principal I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles sur la pollution, ainsi que des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux

39. Le programme MEDPOL a défini une feuille de route pour guider la révision des plans régionaux existants – concernant le mercure, la demande biochimique en oxygène (DBO) et les

déchets marins – et proposer des éléments pour la préparation de six nouveaux plans régionaux – concernant les stations municipales d'épuration des eaux usées ; la gestion des boues d'épuration ; la gestion des nutriments agricoles ; la gestion des nutriments aquatiques ; la gestion des eaux pluviales urbaines ; et les déchets marins (révision). Le mandat des consultants qui seront engagés pour évaluer la mise en œuvre des plans régionaux existants et élaborer les principaux éléments des six nouveaux plans régionaux est en cours de préparation.

40. Des mémorandums d'accord avec les membres de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) sont en vigueur pour le Réseau opérationnel méditerranéen du Système mondial d'observation des océans (MONGOOS), la Fédération italienne de l'industrie chimique (FEDERCHIMICA), la fondation Sea Alarm et le Cedre. Le renouvellement du mémorandum d'accord avec l'Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA) en Italie est en cours. Après le naufrage du pétrolier Agia Zoni II au large du Pirée en Grèce, le 10 septembre 2017, à la demande des garde-côtes grecs et par l'intermédiaire du Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS), le REMPEC a mobilisé deux experts de l'UAM du 8 au 14 octobre 2017. Le REMPEC déposera une demande d'indemnisation auprès des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) pour recouvrer le coût de la mobilisation de l'UAM.

41. La deuxième réunion du Réseau méditerranéen d'agents d'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS), s'est tenue à La Valette (Malte) les 28 et 29 novembre 2017. Un rapport sur les activités du Réseau, demandé dans la Décision IG.21/9, a été soumis à la CdP 20 (UNEP(DEPI)/MED IG.23/Inf.9). Le Groupe de travail du Réseau sera établi et opérationnel d'ici fin mars 2018. La troisième réunion du Réseau devrait se tenir les 7 et 8 février 2019 au bureau du REMPEC à Malte.

Réalisation stratégique 2.2 : Élaboration ou actualisation des plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, et lignes directrices

42. MEDPOL a eu l'idée d'aider trois Parties contractantes des Balkans à mettre en œuvre des projets pilotes sous le slogan « Adoptez une plage », dans le but d'améliorer les cadres réglementaires nationaux en vue d'interdire les sacs plastiques non recyclables et de soutenir les mesures prises au niveau national pour réduire les quantités de bouteilles plastiques contenant du téréphtalate de polyéthylène qui finissent comme débris marins et encourager leur recyclage. En outre, la collecte de données a démarré dans le cadre des projets pilotes « Adoptez une plage » et « Rapportez vos déchets à terre » dans l'Est de la Méditerranée. Les éléments initiaux de l'outil de gestion des risques ont été préparés, y compris l'étude de référence et l'inventaire à utiliser pour l'établissement des cartes.

43. Les travaux sur le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) ont commencé, conformément au programme de travail et budget pour la période 2018-2019, dans le cadre du projet ENI SEIS II PEV Sud (phase II du projet de Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région Sud de la politique européenne de voisinage (PEV)). Un expert de la région a été contacté pour élaborer des directives concernant la mise à jour du RRTP ainsi qu'un projet de législation pour tous les pays concernés par le SEIS, et pour aider à la mise en œuvre des projets pilotes concernant le RRTP dans cinq pays partenaires, qui sera suivie par une formation régionale.

44. Pour faciliter la mise en œuvre des activités au titre du projet ENI SEIS II PEV Sud en Israël, un atelier thématique a été organisé à Jérusalem les 7 et 8 mars 2018, pour contribuer à la collecte de données devant permettre de définir et d'inscrire des indicateurs dans le cadre des Plans d'action nationaux (en rapport avec les émissions, les déchets et les effluents industriels), mettant aussi en avant la possibilité de contribuer à la conception de nouveaux produits d'évaluation.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre d'une législation et de politiques nationales de prévention et de contrôle de la pollution marine, y compris leur mise en application et leur intégration dans les processus sectoriels

45. MEDPOL a défini la feuille de route pour la mise à jour des budgets nationaux de base pour les émissions et rejets (BNB), l'évaluation à mi-parcours des Plans d'action nationaux et

l'établissement du rapport conjoint AEE/PAM sur les progrès de l'Initiative H2020. Ces activités seront suivies de la collecte de données afin d'inscrire des indicateurs dans les Plans d'action nationaux ; l'élaboration de fiches techniques sur ces indicateurs et l'inscription dans les Plans d'action nationaux. Conformément aux directives concernant les budgets nationaux de base pour les émissions et rejets (BNB) et le Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP), des préparatifs sont en cours en vue de l'élaboration de directives nationales spécifiques visant à renforcer les capacités nationales pour la collecte et la communication de données de qualité assurée, par l'intermédiaire du système RRTP/BNB. La détermination des valeurs limites d'émissions-normes de qualité des émissions/bon état écologique (ELV & EQS/GES), l'inspection permettant leur intégration dans la réglementation nationale, la fixation de normes communes et la définition du bon état écologique pour différents contaminants et polluants sont en cours. Les instruments juridiques pour la réalisation de ces activités sont en cours d'élaboration, à l'intention de dix Parties contractantes.

46. Dans le cadre du projet de mécanisme de soutien au programme SWIM-H2020, le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) a entrepris deux études techniques visant à identifier les meilleures pratiques et les mesures et technologies de soutien à l'économie circulaire à l'intention des pays ciblés par le mécanisme. Les secteurs retenus sont l'huile d'olive et le ciment. Les activités porteront sur les meilleures pratiques pour réduire la production de déchets et la consommation d'eau et d'énergie et valoriser les sous-produits de la fabrication de l'huile d'olive. Il portera aussi sur les meilleures pratiques en matière de conversion des déchets en énergie afin d'éviter ou de réduire autant que possible les problèmes environnementaux.

47. Dans le cadre du mécanisme de soutien au programme SWIM-H2020, le CAR/CPD a entrepris deux activités d'appui technique à l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie, pour les aider à promouvoir des modes de consommation et de production durables, développer l'économie circulaire et prendre des mesures pour atténuer la pollution. Les modalités d'exécution des activités spécifiques à mener dans chaque pays ont été définies avec les Points focaux du projet. En février 2018, le CAR/CPD a révisé le décret interdisant l'utilisation de sacs plastiques non recyclables en Tunisie et formulé des recommandations.

48. Dans le cadre du projet concernant les déchets marins en Méditerranée, le CAR/CPD fournit un soutien technique au Maroc et à la Tunisie pour les aider à améliorer leur législation afin de réduire les déchets en mer. Dans le cas du Maroc, puisqu'un cadre réglementaire est déjà en place, les sacs plastiques seront abordés sous l'angle d'une étude de faisabilité prévoyant la responsabilité élargie du producteur pour les conteneurs de boissons. Dans le cas de la Tunisie, une étroite collaboration avec les autorités compétentes permettra d'examiner le projet de décret visant à interdire l'utilisation de sacs plastiques non recyclables, et aussi de se pencher sur l'étude technique qui aura pour objet d'assurer l'adaptation du secteur industriel. Dans les cas de l'Algérie, de l'Égypte et du Liban, le CAR/CPD fournira une assistance technique aux gouvernements pour envisager la possibilité de parvenir à un accord librement consenti avec les principaux détaillants et/ou d'élaborer une législation visant à interdire la distribution gratuite de sacs plastiques. En Égypte, la possibilité de fournir une assistance technique à l'Organisation égyptienne pour les normes et la qualité est envisagée afin d'aider cette organisation à définir des normes pour les « nouveaux plastiques », qui consisterait à adopter la norme internationale EN 13432 pour le compostage industriel et la digestion anaérobie.

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

49. Les travaux se poursuivent en vue d'aider l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Tunisie à mettre en place des programmes nationaux de surveillance alignés sur le programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) (pollution et déchets marins). La préparation des accords juridiques correspondants a été engagée.

50. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés à l'appui de l'actualisation des programmes nationaux de surveillance pour les rendre conformes à l'IMAP (pollution et déchets marins) en Égypte, au Maroc et en Libye. Les ateliers étaient consacrés à deux composantes de l'IMAP, à savoir l'eutrophisation (Objectif écologique 5) et les déchets marins (Objectif écologique 10). Ces ateliers ont aussi abordé la question de la mise en œuvre des projets pilotes « Adoptez une plage » et « Rapportez vos déchets à terre » envisagés dans le Plan régional pour la gestion des déchets

marins et appuyés par le projet sur les déchets marins en Méditerranée (Marine Litter MED) financé par l'UE. Des informations succinctes sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) ont également été présentées. Les conclusions de l'atelier soulignent la nécessité d'harmoniser encore les approches et les méthodes suivies pour faciliter la communication périodique au Système d'information de l'IMAP de données sur les indicateurs IMAP.

51. Une réunion bilatérale MEDPOL et CAR/INFO a eu lieu dans le but de finaliser les normes et dictionnaires de données pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 22 et 23. Une démarche commune pour l'intégration du Système d'information du PAM et du Système d'information MEDPOL a été définie.

52. Le programme d'assurance de la qualité 2017 pour les éléments traces décelés dans les échantillons de sédiments et les pesticides chlorés, les PCB et les hydrocarbures pétroliers présents dans les biotes a été mené à bien, ainsi que l'assurance qualité des données concernant les paramètres d'eutrophisation, les études des effets biologiques, et l'organisation d'un exercice d'inter-étalonnage. Un nouveau mémorandum d'accord entre MEDPOL et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période 2018-2019 est en cours de rédaction.

53. MEDPOL a pour tâche d'évaluer et d'actualiser régulièrement les inventaires des charges de polluants (BNB et RRTP des sources terrestres et des opérations offshore et de navigation). MEDPOL œuvre dans le cadre du projet SEIS II à l'élaboration d'indicateurs H2020/PAN et de fiches techniques connexes dans les trois domaines thématiques concernés, à savoir : déchets, émissions industrielles et gestion des déchets y compris des débris marins. Des avant-projets de fiches techniques pour les indicateurs H2020 ont été préparés et seront partagés avec les Parties contractantes.

54. Dans le but de renforcer les capacités en vue de la livraison des prochains produits d'évaluation, un échange d'expériences avec l'AEE a eu lieu dans le cadre d'un séminaire conjoint AEE-PNUE/PAM sur les évaluations régionales, qui s'est tenu du 26 au 28 février à Copenhague (Danemark). Ce séminaire, qui se tenait sous les auspices de l'UE au titre du projet ENI SEIS II PEV Sud, a offert une occasion unique d'échanger des connaissances sur les produits prévus dans le cadre des évaluations régionales des deux organisations et d'identifier des synergies et opportunités de coopération possible. L'atelier conjoint a abouti à un accord sur les principaux éléments d'une feuille de route conjointe PAM-AEE sur les évaluations, qui devrait déboucher sur une action coordonnée là où des synergies existent. Cette feuille de route sera axée sur la fourniture réussie des principaux produits d'évaluation régionale prévus tels que le rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement, l'étude prospective MED2050, le rapport 2023 sur l'état de la qualité de la Méditerranée, le rapport de l'AEE sur l'état de l'environnement et le rapport Horizon 2020, mettant en avant les options de coopération possibles, conformément aux mandats respectifs et dans les délais impartis pour les produits d'évaluation prévus. Après l'atelier, le Coordonnateur du PAM s'est adressé à tout le personnel de l'AEE et lui a présenté le système PAM/Convention de Barcelone et ses principales réalisations, y compris le rapport 2017 sur l'état de la qualité de la Méditerranée et les activités de coopération en cours avec l'AEE. Il a aussi eu des entretiens bilatéraux avec le Directeur exécutif de l'AEE, M. Hans Bruyninckx, pour assurer le suivi des principales conclusions du séminaire et suivre l'application de l'accord entre les deux organisations.

55. Le Comité de pilotage du projet EcAp-MEDII s'est réuni le 16 janvier 2018 à Bruxelles (Belgique) dans les locaux du Directeur général de l'environnement de la Commission européenne (DG ENV). Le Comité de pilotage a examiné l'état d'avancement du projet et s'est félicité des progrès de la mise en œuvre de l'IMAP dans les pays du sud de la Méditerranée. Dans le même temps, le Comité a reconnu les besoins d'intégration supplémentaires entre les différents axes de travail au niveau national et l'importance de la mise en place du système pilote de partage de l'information et des données compatible avec l'IMAP. Le Comité de pilotage du projet a accepté la prolongation du projet jusqu'au 30 juin 2019 sans coût additionnel. Le Coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, a tenu à deux reprises des entretiens bilatéraux en marge de la réunion du Comité de pilotage du projet EcAp-MEDII pour discuter du suivi des textes issus de la CdP 20 avec le Directeur général de l'environnement de la CE, M. Calleja, et le Chef de l'Unité de l'environnement marin et de l'industrie

de l'eau, M. Matjaz Malgaj.

56. Le Secrétariat a analysé la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique comme suite à l'adoption de la Décision 2017 relative au bon état écologique au titre de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE et des amendements à l'Annexe III de la Directive-cadre, au regard du premier cycle sexennal d'application de la Directive de l'UE.

Réalisation stratégique 2.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris en matière d'assistance et de renforcement des capacités

57. MEDPOL a commencé les travaux sur le volet CP1.1 « Réduire la pollution due aux produits chimiques et déchets dangereux dans les points chauds de la Méditerranée et mesurer les progrès en termes d'impact » au titre du Programme Med. MEDPOL a dressé l'inventaire de référence et conduit des missions techniques en Algérie, au Liban et en Tunisie dans le but d'évaluer les stocks de PCB et de mercure à éliminer. De nouvelles démarches ont été entreprises pour mener de nouvelles analyses de diagnostic transfrontières en 2018.

58. En octobre-novembre 2017, des représentants du MEDPOL ont participé à un atelier régional sur le thème « Amélioration et harmonisation des inventaires de polluants organiques persistants et élaboration d'un plan d'action », organisé par le Centre régional de la Convention de Stockholm pour l'Afrique du Nord à Rabat (Maroc), et ils ont établi des contacts bilatéraux en vue d'activités éventuelles au titre du volet CP1.1 du Programme Med en faveur de l'Algérie, de l'Égypte et du Maroc, concernant en particulier les POP et les PCB. Le CAR/CPD prépare actuellement, en coordination avec le MEDPOL, un rapport sur le scénario de référence, les projets de référence et un scénario alternatif sur les PCB, les POP et le mercure. Des consultants nationaux et internationaux ont été engagés pour dresser l'inventaire des PCB et des POP en Algérie, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie. En décembre 2017, une mission technique a été entreprise au Liban par des représentants du Secrétariat (MEDPOL) pour envisager avec des homologues libanais d'éventuelles interventions au titre du volet CP1.1 et pour visiter des sites potentiels pour l'élimination des PCB et/ou la remise en état des lieux. Une mission technique en Algérie a été organisée en février 2018. Une mission technique en Tunisie a été organisée en janvier 2018, au cours de laquelle les homologues ont exprimé un vif intérêt pour participer aux activités du volet CP1.1, tant nationales que régionales.

59. La formation nationale sur l'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses, dispensée au Caire (Égypte) du 26 au 30 novembre 2017 et financée par le Programme intégré de coopération technique de l'OMI, a permis de transmettre les connaissances nécessaires pour faciliter l'élaboration d'un plan national d'urgence. L'ordre du jour provisoire, l'ordre du jour provisoire annoté et le calendrier des travaux de l'atelier régional sur l'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses (MEDEXPOL 2018) qui se tiendra à La Valette (Malte) les 20 et 21 juin 2018 ont été établis et communiqués pour examen aux principaux partenaires, et ils ont été examinés plus avant à la réunion inter-secrétariats et à la cinquième session du Sous-Comité sur la prévention de la pollution et l'intervention en cas de pollution. Le REMPEC a progressé dans la sélection de services de consultants pour l'organisation de réunions nationales visant à sensibiliser à la nécessité de mieux gérer les déchets marins dans les ports et à fournir aux navires utilisant les ports relevant de sa compétence des informations actualisées concernant les obligations découlant de l'Annexe V à la Convention MARPOL et de la législation applicable sur les lieux. La révision du Guide des risques associés aux déversements de gaz résultant d'accidents maritimes est en bonne voie, avec le concours du Groupe de travail technique méditerranéen. Le projet de guide révisé sera examiné lors de l'atelier régional sur l'intervention en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses.

60. Le REMPEC a progressé dans l'identification de ports et marinas d'importance majeure pour la mise en œuvre de projets pilotes concernant la mise à disposition d'installations de réception portuaires et le dépôt des déchets produits par les navires dans les marinas ; de projets pilotes visant à déterminer l'application de charges d'un coût raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un système « sans droit spécial » dans les principaux ports ; et dans les procédures de sélection de services de consultants appropriés.

61. Dans le cadre de la composante démonstration du programme SwitchMed, cinq projets pilotes sont en cours d'élaboration dans des domaines tels que le tourisme, l'agroalimentaire, le textile et les déchets organiques. La clôture des projets pilotes de production et de consommation durables dans le secteur du tourisme a eu lieu fin 2017 en Tunisie et une publication est en cours de préparation.

62. Une publication du CAR/CPD proposant 25 solutions novatrices pour lutter contre les déchets plastiques marins a été largement diffusée et deux projets pilotes ont été lancés au Maroc dans le cadre du programme SwitchMed : i) Alternatives à l'utilisation de sacs plastiques non recyclables : le CAR/CPD a lancé au Maroc une initiative visant à aider le pays à effectuer la transition vers d'autres solutions respectueuses de l'environnement. Cette initiative repose sur deux types d'action, mises en œuvre par deux bénéficiaires : l'Association Zero Zbel et l'Association du Docteur Fatiha ; ii) Collecte et recyclage des conteneurs de boissons : ce projet pilote commencera par une étude visant à recenser les circuits de collecte et de recyclage des bouteilles plastiques et des cannettes en aluminium au Maroc. Les conclusions de cette étude serviront à évaluer la faisabilité de la deuxième phase du projet, qui consistera à mettre en place un système de consigne des conteneurs de boissons reposant sur l'installation de distributeurs inversés dans les supermarchés.

63. Une publication du CAR/CPD proposant 20 solutions pour prévenir l'utilisation de produits chimiques toxiques est en cours de finalisation et des actions pilotes sont en cours de préparation : l'une au Maroc ciblant la présence de DEHP et de PVC dans les dispositifs médicaux et l'une en Tunisie ciblant les peintures au plomb (projet SwitchMed).

Réalisation stratégique 2.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour prévenir et contrôler la pollution marine

64. Pour renforcer la coopération entre le Secrétariat et le Secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, la révision du Mémoire d'accord de 2005 a été entamée pour tenir compte des domaines d'intérêt commun identifiés durant la semaine des déchets marins en novembre 2017, et le mémorandum d'accord révisé a été communiqué au Directeur exécutif, M. Erik Solheim, en décembre 2017.

Réalisation stratégique 2.7 : Identification et examen des nouvelles questions et des questions émergentes, selon qu'il convient

65. La Comité d'experts techniques des zones de contrôle des émissions d'oxyde de soufre (SOx ECAs) ayant achevé de réviser les mandats pertinents, le REMPEC a lancé un nouvel appel à devis officiels pour la fourniture de services de consultants en vue de la réalisation d'une étude technique de faisabilité envisageant la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou certaines de ses parties, comme zone de contrôle des émissions de SOx au titre de l'Annexe VI de la Convention MARPOL. Le REMPEC a finalisé le projet de questionnaire générique qui servira de base à l'élaboration d'un questionnaire plus précis, distinct pour chacune des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. L'atelier régional sur la ratification et l'application effective de l'Annexe VI à la Convention MARPOL, qui sera financé au titre du Programme intégré de coopération technique, se tiendra en France ou à Malte du 13 au 15 novembre 2018.

II.3 Thème principal II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de la mise en œuvre des obligations régionales au titre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles pertinents et d'autres instruments

66. Conformément au programme de travail et budget pour la période 2018-2019, le CAR/ASP a créé, en étroite concertation avec ses Points focaux, le Groupe ad hoc d'experts pour les AMP en Méditerranée (AGEM), composé de 16 experts disciplinaires et 4 représentants de groupes scientifiques d'organisations partenaires. La première réunion de l'AGEM a eu lieu à Tunis les 22 et 23 février 2018. La réunion a annoncé le commencement des travaux du groupe d'experts et convenu de son programme durant la période d'essai.

67. La rédaction et l'examen collégial du rapport d'étape intégral sur la mise à jour de la série de données MAPAMED concernant la répartition des AMP en Méditerranée seront finalisés par le

CAR/ASP et le MedPAN. Le rapport intégral devrait être édité et distribué en anglais et en français d'ici avril 2018.

68. Une compilation a été établie à l'aide du système d'information géographique (SIG) décrivant les caractéristiques, les biotes et les aires marines des zones situées hors des juridictions nationales et les pressions qui s'exercent sur elles, en superposant jusqu'ici plus de 160 couches géoréférencées. Elles ont été incluses dans les bases de données du CAR/ASP et sont prêtes à être intégrées dans les portails d'accès aux cartes géographiques en ligne. Un document de synthèse sur les questions juridiques à prendre en considération pour la protection de la biodiversité hors des juridictions nationales a également été rédigé.

Réalisation stratégique 3.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, et directives pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes côtiers et marins

69. Le CAR/ASP a mis au point un petit guide pratique de l'analyse des lacunes et de la planification des systèmes d'AMP adapté au contexte méditerranéen dont pourront se servir les planificateurs et les décideurs des pays méditerranéens et autres acteurs impliqués dans la planification des AMP. Ce guide sera prêt d'ici avril 2018 et sera disponible en anglais et en français.

70. Le REMPEC s'apprête à engager des entretiens bilatéraux avec le Monténégro et le Maroc au sujet de l'élaboration de leurs stratégies nationales respectives de gestion des eaux de ballast, ainsi qu'avec Malte et peut-être l'Italie au sujet du projet pilote d'exemptions mutuelles au titre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast. Le REMPEC a été informé par l'OMI du fait que, faute d'une manifestation d'intérêt de la part des États riverains de la Méditerranée pour devenir pays chefs de file ou pays partenaires dans le cadre du Partenariat mondial FEM-PNUD-OMI GloBallast, la région méditerranéenne ne figurera pas au nombre des régions bénéficiant du programme. Toutefois, à mesure que l'expérience s'accumulera et que des outils seront mis au point par l'intermédiaire du projet, la région méditerranéenne sera associée à quelques-unes des activités de sensibilisation qui seront menées à un stade ultérieur.

71. La troisième réunion du Comité de pilotage du projet Interreg Med ACT4LITTER, qui a pour objet l'adoption de mesures conjointes pour préserver les écosystèmes naturels des déchets marins dans les AMP de la Méditerranée, s'est tenue début février 2018. Des mesures visant à prévenir la présence de déchets marins dans les AMP ont été identifiées et des plans d'action sont en cours d'élaboration pour neuf AMP pilotes volontaires (parc national de Kornati en Croatie, AMP de Miramare et réserve de biosphère UNESCO de Miramare et de la côte de Trieste (Italie), AMP de Torre Guaceto (Italie), AMP de Torre del Cerrano (Italie), parc national du delta d'Axios-Loudias-Aliakmonas (Grèce), parc national du delta de l'Èbre (Espagne), AMP de Cala Ratjada aux Îles Baléares (Espagne), parc naturel et géoparc mondial UNESCO de Cabo de Gata-Níjar en Andalousie (Espagne), parc paysager de Strunjan (Slovénie)).

Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de la mise en œuvre des politiques, stratégies et mesures législatives au niveau national

72. Une caractérisation écologique de trois sites d'importance écologique au Liban - Batroun, Medfoun et Byblos - a été menée à bien, en collaboration avec le Ministère libanais de l'environnement, le Conseil national pour la recherche scientifique à Beyrouth, l'Université d'Alicante (Espagne), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ROWA). Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'un atelier national tenu à Beyrouth le 16 janvier 2018 et des mesures de suivi ont été envisagées. Le rapport final de la caractérisation écologique est en cours de rédaction.

73. L'élaboration d'un plan de gestion pour le site de Jbel Moussa au Maroc a commencé en novembre 2016 et devrait déboucher sur la création d'une AMP. Le projet du plan de gestion, en cours de finalisation, sera présenté d'ici fin juin 2018. En Tunisie, l'élaboration d'un plan de gestion pour le Nord-Est des Îles Kerkennah a commencé en mai 2017. Une étude de la partie marine de l'AMP de Salloum a été entreprise fin novembre 2017 et le rapport d'étude est en cours de finalisation.

74. La mise en œuvre du projet « comprendre les prises accessoires multi-taxons d'espèces vulnérables en Méditerranée et essais d'atténuation – une approche collaborative », financé par la fondation MAVVA, a commencé fin 2017. Le Comité de pilotage a tenu sa première réunion au siège de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) à Rome, le 1^{er} février 2018, et une feuille de route commune pour l'ensemble des partenaires a été établie (CAR/ASP, CGPM, BirdLife, ACCOBAMS, UICN Med et MEDASSET). Conformément à cette feuille de route, une première réunion de coordination a eu lieu en Tunisie le 21 février 2018 pour démarrer la mise en œuvre nationale du projet.

75. Dans le cadre du programme d'aménagement côtier du Var (France), le CAR/ASP a collaboré avec le Conservatoire du littoral, le CAR/PAP et d'autres partenaires à la réalisation de trois courts-métrages (en anglais et en français) mettant en avant les bonnes pratiques de gestion acquises dans le cadre de l'initiative « Archipel d'excellence » mise en œuvre dans la région du Var. Le CAR/ASP a contribué début 2018 à la production des versions sous-titrées en arabe des trois films, afin de faire connaître plus largement les réalisations du programme d'aménagement côtier du VAR dans la région.

Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité axés sur les espèces en danger et menacées, les espèces non indigènes et les habitats essentiels

76. Dans le cadre du projet EcAp-MEDII, le CAR/ASP aide les pays du sud de la Méditerranée à actualiser leurs programmes nationaux de surveillance conformément aux recommandations de l'IMAP. Les pays concernés (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) ont élaboré leurs projets de programmes de surveillance respectifs pour la biodiversité et les espèces non indigènes. Ces projets seront validés avec la participation des parties prenantes et des institutions concernées par la surveillance de la biodiversité afin de trouver un accord sur les sites possibles ainsi que sur la liste des espèces, des habitats et des espèces non indigènes envahissantes qui seront incluses dans les plans à court et à moyen termes pour la mise en œuvre de l'IMAP.

77. Dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'action régionaux pour la conservation des espèces menacées et en danger, le CAR/ASP a mené à bien les activités suivantes :

- Surveillance des zones de nidification des tortues marines en Tunisie et en Libye et exploration de nouvelles zones de nidification (activités appuyées par la fondation MAVVA au titre de son projet sur les tortues marines) ;
- Élaboration d'un plan d'action national pour la conservation des poissons cartilagineux en Turquie ;
- Élaboration d'un plan d'action national pour la conservation des tortues marines en Égypte, adopté durant un atelier national tenu au Caire le 12 octobre 2017. En tant que partenaire du projet ACCOBAMS-CGPM sur l'atténuation des interactions entre les espèces marines en danger et la pêche, le CAR/ASP coordonne la réalisation d'activités pilotes de « pêche à la senne de petits pélagiques à Kélibia » et de « pêche à la palangre de fond et de surface dans le golfe de Gabès », ainsi que la promotion du tourisme de pêche en Tunisie ;
- Élaboration d'une proposition de projet sur l'impact des prises accessoires sur les poissons cartilagineux dans le bassin Levantin.

78. Début janvier 2018, un nouveau programme conjoint a été mis sur pied par le CAR/ASP et le secrétariat de l'ACCOBAMS en vue d'organiser les manifestations ci-après :

- Un volet formation pour la mise en œuvre de l'Initiative d'enquête de l'ACCOBAMS ;
- Deux ateliers à l'occasion de la 32^e conférence annuelle de la Société européenne des cétacés (6-10 avril 2018) ;
- Des ateliers régionaux sur l'établissement des priorités nationales pour la conservation des cétacés (7-10 mai 2018) ;

- Un atelier sur l'utilisation des bases de données méditerranéennes et mondiales organisé par le CAR/ASP et les partenaires de l'ACCOBAMS (octobre 2018).

79. Le CAR/ASP aide l'Égypte à élaborer ses plans d'action nationaux concernant la conservation de la végétation marine, l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes. Un soutien a également été offert à Chypre, au Liban et à la Libye pour l'élaboration de leurs plans d'action nationaux concernant l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes. Des discussions sont en cours en vue d'aider Israël à élaborer son plan d'action national concernant l'introduction d'espèces et les espèces envahissantes.

80. Le CAR/ASP contribue à l'organisation du premier atelier sur la gestion des espèces marines envahissantes dans les AMP de la Méditerranée avec le Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med) en collaboration avec le Centre de recherche environnementale ENALIA Physis. Cette réunion se déroulera à Chypre, à proximité de l'AMP du Cap Greco, du 23 au 27 avril 2018.

81. Dans le cadre du projet d'habitats marins clés de la Méditerranée (MedKeyHabitats), le CAR/ASP a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues au titre de l'objectif 1 du projet : inventaire et cartographie des habitats marins clés au Maroc, en Algérie, en Tunisie et au Monténégro. Le rapport d'activité peut être consulté sur le site du CAR/ASP à l'adresse <http://rac-spa.org/publications#enmedkey>. Les cartes produites ont été téléversées sur la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité marine et peuvent être consultées à l'adresse <http://data.medchm.net>.

82. Le CAR/ASP, l'ONG OCEANA et l'UICN ont préparé un projet de rapport « Expédition en eau profonde au Liban : exploration des canyons sous-marins » dans le cadre de la mise en œuvre du projet Profondeurs du Liban « vers la conservation des fonds marins au Liban ». Au total, 619 espèces ont été recensées dans six grands types d'habitat et diverses communautés associées. L'élaboration d'un plan de gestion de sites marins susceptibles d'être proclamés « aires marines protégées en eau profonde au Liban » devrait démarrer en avril 2018.

83. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Kuriat, le CAR/ASP mène les activités suivantes :

- Surveillance des tortues marines durant les périodes de nidification sur l'île de Kuriat ;
- Surveillance, sur l'île de Kuriat, des espèces d'oiseaux inscrites sur la liste de l'Annexe II au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ;
- Surveillance des activités de pêche sur l'île de Kuriat.

Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour renforcer la mise en œuvre des politiques et le respect de la législation nationale relative à la biodiversité

84. La CAR/ASP a appuyé l'organisation de la formation sous-régionale au comptage des oiseaux d'eau (19-30 janvier 2018). Par ailleurs, le CAR/ASP collabore avec l'Institut national des sciences et technologies de la mer (INSTM) de Tunisie et l'ONG ASCO-Syrtis à l'organisation d'une session de formation sous-régionale sur l'identification des principaux poissons cartilagineux impactés par les activités de pêche. Un manuel de formation sera élaboré à cette fin.

85. Le CAR/ASP a engagé une évaluation à long terme de ses programmes de formation à l'intention des praticiens des AMP et des spécialistes de la conservation marine depuis 2010. Les recommandations détaillées qui découleront de cet examen devraient améliorer les compétences du CAR/ASP en matière de renforcement des capacités, ainsi que son approche et ses techniques, et améliorer son efficacité. Le rapport d'évaluation sera disponible en mars 2018.

86. Le CAR/ASP a lancé l'organisation d'un colloque sur les habitats marins clés (végétation marine, bio-concrétions coralligènes et calcaires et habitats sombres) et les espèces non indigènes en

Méditerranée. Il aura lieu à Antalya (Turquie) du 14 au 18 janvier 2019, avec le soutien du Ministère turc de l'environnement et de l'urbanisation. Plusieurs organisations régionales ont été contactées pour se joindre au comité d'organisation de cette importante manifestation, telles que la CGPM et l'UICN-Med. La première annonce devrait être communiquée début mars 2018.

Réalisation stratégique 3.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour protéger et conserver la biodiversité et les écosystèmes

87. Le CAR/ASP a engagé des discussions avec les partenaires intéressés, à savoir la CGPM, l'ACCOBAMS et l'UICN en vue de saisir les occasions de mener une action conjointe pleinement conforme à leurs mandats respectifs qui conduirait à la préparation et au lancement d'un projet financé par le fondation MAVA qui serait axé sur la question transversale de la conservation de la biodiversité moyennant une approche écosystémique de la pêche dans les aires suivantes : mer d'Alboran, canal de Sicile - plateau tunisien et Sud de la mer Égée - Nord-Est du bassin Levantin. Le projet comprend trois pays bénéficiaires pour les activités pilotes de formation et sur le terrain, à savoir le Maroc, la Tunisie et la Turquie. Le projet portera sur les interactions entre la pêche et les espèces vulnérables dans ces zones, inscrites à l'Annexe II. Il aura pour but d'identifier les mesures d'atténuation possibles des captures accessoires qui pourraient être prises sur place.

88. Le Secrétariat (l'Unité de coordination avec le CAR/ASP et d'autres composantes du PAM) contribue aux travaux préparatoires du Forum sur les poissons 2018, organisé par la CGPM, qui se tiendra à Rome du 10 au 14 décembre 2018.

89. Le CAR/ASP contribue activement aux travaux préparatoires au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de la CdP 14 qui aura lieu en novembre 2018 en Égypte, y compris aux travaux des Groupes de travail de la CDB sur la préparation et l'examen des futurs documents de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention (suivi des aires marines d'importance écologique ou biologique (EBSA), AMP, et autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM), notamment).

Réalisation stratégique 3.7 : Identification et examen des nouvelles questions et des questions émergentes, le cas échéant

90. Le Secrétariat de la CDB, la CGPM et le PNUE/PAM suivent et participent à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité hors des juridictions nationales, qui devrait améliorer la cohérence de manière à mieux soutenir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en établissant des normes aux fins des évaluations d'impact sur l'environnement, des AMP et du transfert de technologies marines, tout en préservant les droits et obligations garantis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

II.4 Thème principal III : INTERACTIONS ENTRE LA TERRE ET LA MER

Réalisation stratégique 4.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux

91. Le CAR/PAP a continué de fournir aux Parties contractantes une assistance en vue de la ratification et de la mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC). Suite à la visite de parlementaires et représentants des autorités nationales algériennes, marocaines et tunisiennes, de nombreuses précisions, explications et documentations ont été fournies pour accélérer la procédure de ratification en Tunisie sous la conduite du Ministère de l'environnement avec le soutien du Bureau du PNUD dans ce pays.

Réalisation stratégique 4.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, et directives

92. Les partenaires du projet SIMWESTMED se sont réunis à Marseille (France) les 13 et 14 février 2018 pour examiner l'état d'avancement des activités du projet. Les discussions ont permis aux représentants français, espagnols, italiens et maltais de s'exprimer sur plusieurs sujets majeurs. Les principales étapes ont été convenues pour permettre la rédaction finale des rapports essentiels, le CAR/PAP assumant le rôle principal dans les rapports sur « La planification de l'espace maritime dans

le cadre de la Convention de Barcelone », « L'intégration de la gestion intégrée des zones côtières et de la planification de l'espace maritime », « Les interactions terre-mer », « L'association des parties prenantes », notamment. Le débat a contribué à définir plus finement le rôle de chacun des partenaires dans la mise en œuvre de mesures au niveau des projets pilotes. Le CAR/PAP s'est chargé de deux cas : le Var et la mer Tyrrhénienne.

Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de la mise en œuvre au niveau national

93. Un projet d'étude de faisabilité en vue d'un projet d'aménagement côtier en Bosnie-Herzégovine a été préparé par un consultant engagé par le CAR/PAP et soumis aux autorités nationales pour examen. Une réunion de travail avec les autorités nationales et locales a eu lieu à Neum (Bosnie-Herzégovine) le 13 février 2018. Outre qu'ils ont pris connaissance de l'étude de faisabilité, les participants à la réunion ont discuté des activités proposées au titre du projet, qui aideraient le pays à mettre en œuvre, au niveau national, les décisions et obligations découlant de la Convention de Barcelone (à savoir le programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et les indicateurs de l'approche écosystémique (EcAp) pour parvenir au bon état écologique dans la région) ainsi que les priorités de la gestion intégrée des zones côtières au niveau local. L'étude de faisabilité sera achevée en mars 2018, après quoi une deuxième réunion sera organisée pour confirmer la liste des activités au titre du projet et pour assurer les conditions préalables à la signature du mémorandum d'accord pour répartir la mise en œuvre du projet entre le PNUE/PAM et la Bosnie-Herzégovine.

Réalisation stratégique 4.4 : Suivi et évaluation

94. La validation de la méthodologie et des données relatives à l'indice du risque côtier pour l'ensemble des aires des pays riverains de la Méditerranée a permis d'identifier les points chauds qui feront l'objet d'études plus détaillées, en particulier dans la zone de l'accord RAMOGE (pour lequel un mémorandum d'accord a été signé fin 2017).

95. Dans le cadre de la préparation du chapitre sur les questions marines et côtières du rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée, le Plan Bleu a organisé à Marseille (France), les 12 et 13 décembre 2017, un atelier sur le thème « Quels sont les principaux problèmes marins et côtiers dans la région méditerranéenne ? Données et tendances ».

Réalisation stratégique 4.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

96. Durant une réunion de deux jours du groupe d'experts sous-régional sur la côte et l'hydrographie du projet EcAp-Med II, tenue à Zagreb (Croatie) les 6 et 7 décembre 2017, des représentants des pays partenaires, des experts nationaux, l'équipe du CAR/PAP et des consultants ont discuté de la voie à suivre pour la mise en œuvre future des programmes de surveillance nationaux élaborés dans le cadre du projet EcAp-Med II. D'autres synergies avec le système de la Convention de Barcelone et les initiatives de l'UE ont été envisagées pour appuyer l'application des indicateurs sur la côte et l'hydrographie, spécialement dans le cadre du prochain Med.

II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux

97. Suite à l'adoption de la Décision IG.23/7 par la CdP 20, la création d'un groupe de travail d'experts à composition non limitée ayant pour mandat de finaliser le cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières est en cours.

Réalisation stratégique 5.5 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

98. Les versions anglaise et française de la formation en ligne MedOpen ont été mises à jour avec l'ajout de nouveau matériel. Des activités préparatoires ont été entreprises pour le lancement du cours MedOpen avancé en français à l'intention des étudiants de l'École nationale supérieure des

sciences de la mer et de l'aménagement du littoral à Alger, qui commencera mi-mars 2018 pour une durée de quatre mois. Un mémorandum d'accord a été rédigé pour inclure de programme MedOpen avancé dans le programme d'étude, qui sera signé par le CAR/PAP et l'École nationale supérieure.

Réalisation stratégique 5.6 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national

99. La Plateforme sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a été conçue comme un outil majeur pour appuyer la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée, avec les objectifs suivants : faciliter le dialogue et la mise en réseau ; fournir une tribune pour le développement des connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières ; et sensibiliser aux questions concernant le littoral. Elle sera incluse dans le nouveau site du CAR/PAP qui sera lancé fin mars 2018.

100. Le CAR/PAP a apporté son soutien aux Centres pour une production plus propre en vue de la création et de la mise en place de mécanismes nationaux et sous-nationaux de coordination visant la mise en œuvre de la GIZC, tels que : le Comité intersectoriel pour la GIZC du comitat de Šibenik-Knin en Croatie, établi après l'adoption du plan GIZC par le Conseil du comitat en 2016 ; le Conseil national monténégrin pour le développement durable, les changements climatiques et la gestion intégrée des zones côtières, dont la présidence est assurée par le Président du Monténégro ; la Commission interministérielle mise en place pour préparer et mettre en œuvre la Stratégie marine et côtière de la Croatie, répondant aux prescriptions de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE et du Protocole GIZC. Par ailleurs, des consultations ont été menées avec l'Égypte et le Liban, qui sont intéressés par la mise en place d'organes de ce type, éventuellement avec le soutien du Programme Med du FEM.

II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

Réalisation stratégique 6.3 : Amélioration des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

101. Des manifestations sur le thème « les startups verts rencontrent les investisseurs » ont été organisées afin de mettre les entrepreneurs verts en contact avec les investisseurs locaux dans plusieurs pays : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Un guide sur l'accès des entrepreneurs verts au financement est en cours d'élaboration.

102. Des ateliers sur les synergies nationales pour la promotion de l'entrepreneuriat vert et de l'éco-innovation communautaire ont eu lieu dans huit pays. Les versions finales des « livres blancs » issus des ateliers nationaux sont disponibles pour le Liban, le Maroc, la Jordanie et la Tunisie. En Algérie, l'atelier sur les synergies a eu lieu en décembre 2017, rassemblant 150 parties prenantes en présence du Ministre de l'environnement et des énergies renouvelables. En Israël, l'atelier sur les synergies a aussi eu lieu en décembre 2017 avec la participation de plus d'une centaine de parties prenantes. Les préparatifs des ateliers sur les synergies se poursuivent en Palestine et en Égypte.

Réalisation stratégique 6.4 : Amélioration de la coopération aux niveaux régional, sous-régional et national pour prévenir et contrôler la pollution marine

103. Des initiatives et des études ont été lancées pour multiplier les outils destinés aux industries et aux entreprises vertes dans la région Méditerranéenne. Une première analyse, sous la forme d'un exercice de référence, a été effectuée pour évaluer les services de 19 programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

104. Le CAR/CPD a créé le Switchers Fund (<http://www.theswitchersfund.eu/en/>) en partenariat avec la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA) pour favoriser la croissance des entreprises vertes innovantes dans la région méditerranéenne. Le Switchers Fund entend apporter un capital de départ directement aux entreprises vertes, sous la forme d'un mélange de dons, prêts et participation au capital, pour consolider leurs projets de start-up et comme tremplin pour mobiliser des fonds additionnels dans leurs pays. Le Fonds a lancé sa première activité, à savoir un appel à dons pour les jeunes entrepreneurs désireux d'investir dans l'économie verte dans la région méditerranéenne. Cette initiative est considérée comme un projet phare de la présidence

italienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Les six gagnants, sur 240 soumissions, seront annoncés en mars 2018.

105. En tant que pôle de la consommation et de la production durables pour la Méditerranée, le site SwitchMed est géré et actualisé systématiquement par de nouvelles informations sur les initiatives prises dans ce sens (en moyenne, la plateforme SwitchMed est consultée 2 700 fois par mois et 153 296 pages par an sont lues).

106. L'identification et la sélection de nouveaux Switchers se poursuit. À ce jour, près de 300 Switchers ont été sélectionnés et le profil de plus de 200 a déjà été téléversé sur la plateforme en ligne, The Switchers, qui relate les récits de champions de la Méditerranée offrant des solutions écologiques et sociales innovantes (www.theswitchers.eu).

107. Pour tirer les leçons de l'expérience afin de pouvoir reproduire les projets démonstration, contribuer à la viabilité à long terme des activités SwitchMed et donner de la visibilité à l'impact du programme, les activités suivantes ont été entreprises :

- Identification et activation des principaux points de levier, interventions, partenariats et sources de financement aux fins de la viabilité à long terme et de la reproduction des mesures au titre des composantes des projets de démonstration ;
- Utilisation efficace des ressources dans les études de mise à l'échelle des PME manufacturières (publication du cadre de mise à l'échelle ; finalisation des feuilles de routes pour Israël, le Liban, la Tunisie et la Palestine ; et mise au point du projet final pour quatre autres pays) ;
- Étude de mise à l'échelle du programme d'entrepreneuriat vert (réalisation d'une étude de référence passant en revue les services de plus d'une cinquantaine de programmes de soutien à l'entrepreneuriat) ;
- Impact du programme d'entrepreneuriat vert SwitchMed et cadre de suivi axé sur les résultats ;
- Élaboration d'un cadre et d'une stratégie de communications sur l'impact du projet SwitchMed et élaboration en cours de notes d'information et de vidéos sur l'impact du projet.

II.7 Thème transversal III : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réalisation stratégique 7.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations au titre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et des programmes de mesures prévus dans les stratégies et plans d'action régionaux

108. En marge de la deuxième réunion de consultations tenue dans le cadre du Programme Med du FEM, une réunion d'information sur le projet « Améliorer l'adaptation régionale aux changements climatiques dans les zones marines et côtières de la Méditerranée » s'est tenue à Rabat (Maroc) les 13 et 14 décembre 2017. Les Points focaux nationaux opérationnels du FEM de six pays où sont menés des projets ont été invités à participer à la réunion. Les partenaires ont présenté les méthodologies à suivre pour les activités proposées dans le cadre du projet, ainsi que les résultats d'activités similaires mises en œuvre dans le cadre du projet ClimVar & GIZC. Les pays ont fourni des informations en retour utiles confirmant le bien-fondé des méthodologies présentées et l'existence d'une collaboration solide et de grande qualité avec l'Unité de coordination et les composantes du PAM.